

L'INDULGENCE, L'EXPERIENCE DE LA MISERICORDE SANS LIMITE DE DIEU

L'indulgence comme surabondance de la miséricorde divine

Déjà dans l'Ancien Testament, l'indulgence divine est évoquée à travers l'image du père attentif à son peuple et prêt à le corriger (Cf. Pv 3,11-12). Elle trouvera son expression parfaite en Jésus sur la Croix. Lorsqu'il prie : « Père, pardonne-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font » (Lc 23,34), l'indulgence n'atteint pas seulement ceux qui se tournent vers lui, mais également ceux qui semblent s'en détourner.

Attribut de Dieu, l'indulgence est encore une vertu que la philosophie grecque définissait comme une capacité à juger de l'intérieur avec à la fois sympathie et clairvoyance. L'indulgence vient ainsi aiguïser les autres vertus, notamment la miséricorde. Si la miséricorde nous fait partager la misère d'autrui ou pardonner un tort, l'indulgence le fait, même si le misérable est partiellement responsable de sa misère ou si le pécheur s'obstine à faire le mal. C'est ainsi que nous prions quotidiennement le Père : « pardonne-nous nos offenses, comme nous pardonnons aussi à ceux qui nous ont offensés ».

L'indulgence comme remise de la peine due au péché

En considérant le péché, nous sommes amenés à distinguer la faute et la peine. La faute désigne la culpabilité, le refus de l'amour de Dieu ; elle est pardonnée par le sacrement du pardon. La peine désigne le désordre occasionné par le péché qui subsiste au-delà du pardon reçu. Le Pape Jean-Paul II parlait de la peine comme d'une *souffrance liée aux résidus du péché* (Audience générale, 29. 09.1999). L'Eglise qui a mission d'annoncer et de relayer la miséricorde de Dieu, propose le sacrement du pardon pour remettre la faute, mais aussi le don de l'indulgence pour annuler la peine, au cours de temps privilégiés comme celui d'un jubilé.

L'indulgence comme expérience de la communion des saints

Par le baptême, le fidèle devient membre du Corps glorieux du Christ et entre dans une solidarité de vie qui englobe tous les baptisés, ceux de la Terre, du Purgatoire et du Ciel. Ce lien vivant entre l'Eglise militante, expiante et triomphante permet l'échange de biens spirituels.

Dans le cas de l'indulgence, le croyant la reçoit d'abord pour lui-même sur son chemin de conversion, mais il peut également en transférer le bienfait aux défunts du Purgatoire. De même, la Pénitencerie Apostolique évoque ceux qui n'ont pas la possibilité de se déplacer, comme les malades ou les détenus ; il les encourage à recevoir l'indulgence en vivant le lien de communion avec l'Eglise, par les moyens de communication et surtout par la prière et l'offrande de leur souffrance ou des difficultés de leur vie (Décret,13.05.2024).